

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Demande d'autorisation de la SAS BIOVILLENEUVOIS d'étendre le plan d'épandage agricole du digestat de l'unité de méthanisation qu'elle exploite sur la commune de Villeneuve sur Lot

Il sera procédé à une enquête publique de **33 jours, du 05 mars 2018 au 06 avril 2018 à 17h00**, sur la demande présentée par Monsieur Yann MAUS, président de la SAS BIOVILLENEUVOIS, dont le siège social est situé Z.A.C. des Champs de Lescaze à Roquefort (47310), en vue d'être autorisée à étendre le plan d'épandage du digestat de l'unité de méthanisation qu'elle exploite sur la commune de Villeneuve-sur-Lot (47300).

Cette enquête concerne les 19 communes suivantes :

Anthé, Bourlens, Brugnac, Cazideroque, Clairac, Laparade, Masquieres, Monbahus, Monbalen, Monflanquin, Monviel, Pinel-Hauterive, Saint-Aubin, Saint-Georges, Saint-Sylvestre-sur-Lot, Tournon-d'Agenais, Trentels, Verteuil-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, ouvert par le maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies concernées pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Les observations éventuelles seront consignées sur le registre ou adressées, par écrit à M. Pierre-Yves GIOTTOLI, commissaire enquêteur à la mairie de Villeneuve-sur-Lot, siège de l'enquête publique ou à l'adresse électronique de la mairie à l'attention du commissaire enquêteur : mairie@mairie-villeneuvesurlot.fr. Elles pourront également être reçues, au plus tard le 06 avril 2018 à 17h00, par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences dans chacune des mairies suivantes, où toutes les observations pourront lui être adressées, aux jours et heures suivants :

COMMUNES	DATES DES PERMANENCES	HORAIRES
VERTEUIL-D'AGENAIS	Lundi 5 mars 2018	9h00 à 12h00
TOURNON-D'AGENAIS	Jeudi 15 mars 2018	13h30 à 17h00
CLAIRAC	Mardi 20 mars 2018	14h00 à 17h00
MONFLANQUIN	Samedi 24 mars 2018	9h00 à 12h00
MONBAHUS	Mercredi 28 mars 2018	8h30 à 12h00
VILLENEUVE-SUR-LOT	Vendredi 6 avril 2018	13h30 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la préfecture et dans les mairies concernées pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le **08 FEV. 2018**

Pour le préfet,
le secrétaire général



Hélène GIRARDOT